

# SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

## Le rôle des collectivités



Les collectivités sont des acteurs majeurs du SDAGE Seine-Normandie, incontournables sur les territoires. Elles jouent un rôle pivot dans l'élaboration et la traduction opérationnelle des politiques publiques. De la planification à l'aménagement/ gestion quotidienne, le SDAGE s'adresse aux collectivités en les aidant à fixer un cap pour une meilleure gestion de l'eau et des territoires plus résilients, et en recommandant des outils ou bonnes pratiques à mobiliser.

### DES COLLECTIVITES IMPLIQUÉES DANS L'ÉLABORATION ET L'AMÉLIORATION DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

Depuis septembre 2019, de nombreuses collectivités, représentant la diversité des compétences et des territoires du bassin Seine-Normandie, ont contribué aux travaux à travers des séminaires, une participation directe au groupe de travail SDAGE ou encore des propositions transmises dans le cadre de la consultation sur les projets de SDAGE et PDM.

### LES GRANDS MESSAGES DU SDAGE AUX COLLECTIVITÉS

#### VÉGÉTALISER LA VILLE FACE AU CHANGEMENT



Afin de **réduire l'imperméabilisation des sols** pour **permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer où elles tombent plutôt que de ruisseler**, le SDAGE prévoit que les documents d'urbanisme privilégient, en cas de nouvelle urbanisation, de densifier au préalable des zones déjà urbanisées, d'utiliser, si la densification ne suffit pas, des terrains situés en zone déjà desservie par les réseaux publics, et de compenser les nouvelles imperméabilisations en désimperméabilisant d'autres surfaces du territoire. Cela peut se traduire par la **création de jardins de pluie ou d'espaces végétalisés en creux** (noues, fossés végétalisés,...). **L'infiltration en pleine terre et la végétalisation sont des moyens de lutter contre les « îlots de chaleur urbains » et de recharger les nappes phréatiques, réservoirs souterrains du bassin.**

#### MIEUX PROTÉGER LES CAPTAGES DESTINÉS À L'EAU POTABLE



Les collectivités sont invitées à poursuivre l'**identification** des aires de captage, à **inscrire dans les documents d'urbanisme les règles favorisant des usages du sol compatibles avec la qualité de l'eau, comme la préservation des espaces naturels ou des haies, à développer des stratégies foncières adaptées, ou encore à porter un projet alimentaire territorial pour créer des débouchés à des nouvelles filières à bas niveau d'intrants.** Les collectivités sont encouragées à définir des programmes d'actions ambitieux avec l'ensemble des acteurs concernés. Les SAGE peuvent encourager une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur ces aires. Au-delà des aires de captage, les SAGE sont invités à implanter des bosquets, des arbres ou de l'herbe le long des cours d'eau.

#### GÉRER LE TRAIT DE CÔTE DE MANIÈRE INTÉGRÉE



Les collectivités sont invitées à **s'appuyer sur les fonctionnalités des espaces naturels (zones humides littorales, prairies arrière-littorales) pour absorber la montée du niveau marin** et ainsi limiter les risques d'inondations, de submersion, d'érosion côtière.

#### PROTÉGER / RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET LE LIT MAJEUR DES COURS D'EAU POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE LOCALE



Les collectivités ont intérêt à préserver les zones humides, notamment en bordure de cours d'eau pour mieux absorber leurs débordements, et préserver la biodiversité et un bon fonctionnement des milieux, **via leur identification et des règles permettant leur protection dans les documents d'urbanisme, dans les documents de planification régionale ou dans les SAGE.** Il peut s'agir par exemple de proscrire tout aménagement dans les zones humides. L'acquisition foncière de zones fragiles, ou des conventions de gestion adaptées, peuvent contribuer à protéger ces zones.

**Dans quel état sont les rivières et les nappes du territoire ? Quels objectifs pour 2027 ?**

**Quelles actions mener pour y arriver ?**

- ▶ **Rendez-vous sur Géo-Seine-Normandie pour consulter l'état des lieux et le programme de mesures de votre territoire**  
<https://geo.eau-seine-normandie.fr/>
- ▶ **Lien vers le SDAGE 2022-2027**